

Etude de la fusion de Onnens et Bonvillars

Autorités et administration

Rapport du GT2

Etat au 3 septembre 2021

1. Organisation du GT

Participants :

Nom	Prénom	Fonction	Commune/Autre
Portner	Alain	Syndic	Onnens
Ryser	Nathalie	Secrétaire communale, préposée au contrôle des habitants, membre du Conseil général	Bonvillars
Reverchon	Bastien	Membre du Conseil général	Onnens
Duvoisin	Gilles	Membre du Conseil général	Bonvillars
Nicoli	Giovanni	Citoyen	Bonvillars
Viredaz	Marielle	Membre du Conseil général	Onnens
Apothéloz	Boris	Municipal	Onnens
Julia	François	Municipal	Onnens

Modérateurs : Claudine Mügeli, Darcy Christen

2. Analyse et propositions

2.1 Corps délibérant (Conseil communal)

Inventaire et analyse

Les deux communes ont des Conseils généraux de tailles identiques :

- 37 membres à Onnens
- 38 à Bonvillars.

Avec 1000 habitants, il y aura un passage au système de Conseil communal. Il pourrait y avoir plus de stabilité et d'engagement de la part d'élus que ce n'est parfois le cas pour les volontaires.

Propositions pour la nouvelle commune

Etant donné sa taille, le Conseil communal de la nouvelle commune comprendrait idéalement 45 membres pour la législature en cours. Ce nombre peut être réajusté au changement de législature.

Le système sera majoritaire (sans partis politiques). Pour la première (demi-)législature, le GT propose 2 arrondissements : le nombre de Conseillers communaux élus pour chaque arrondissement sera proportionnel au nombre d'habitants des deux anciennes communes au moment de la fusion.

Impacts

Règlements	Règlement du Conseil communal à préparer pour adoption par le Conseil communal lors de sa première séance
Matériel et infrastructures	-
Personnel	-
Finances	-
Autre, remarque	-

2.2 Municipalité**Inventaire et analyse**

Les 2 communes ont chacune 5 Conseillers municipaux, dont 1 Syndic.

Faut-il former 2 arrondissements électoraux pour garantir la représentativité des deux communes ? Le nombre d'habitants au moment de la fusion, par exemple, détermine quelle commune a 4 Conseillers et laquelle en a 3.

Un seul arrondissement permet d'élire les meilleurs, mais ne garantit pas d'avoir une bonne représentativité des communes.

Pour l'élection du Syndic, il ne peut y avoir qu'un seul arrondissement.

Propositions pour la nouvelle commune

Passer à 7 Conseillers municipaux pour terminer la (demi-) législature en cours. Ce nombre peut être réajusté au changement de législature.

Le GT propose un seul arrondissement pour s'assurer d'avoir une vraie équipe à la tête de la nouvelle commune.

Impacts

Règlements	-
Matériel et infrastructures	-
Personnel	-
Finances	Eventuelle légère baisse de la masse salariale des conseillers municipaux
Autre, remarque	-

2.3 Organisation de l'administration

Inventaire et analyse

Les deux communes ont aujourd'hui une taille et un mode de fonctionnement identiques.

Il y a un aspect émotionnel pour la population d'une commune dans la perception de sa proximité avec son administration ; pourtant dans la pratique les habitants ne se rendent dans les bureaux communaux que très rarement.

Propositions pour la nouvelle commune

Il convient d'être pragmatiques et le GT se prononce donc à l'unanimité pour une administration centralisée.

Impacts

Règlements	-
Matériel et infrastructures	-
Personnel	-
Finances	-
Autre, remarque	-

2.4 Bâtiments administratifs

Inventaire et analyse

Le bâtiment administratif d'Onnens est plus vaste et fonctionnel que celui de Bonvillars. Il possède en outre des places de parc et un ascenseur permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite. La transformation du bâtiment de Bonvillars pour en faire une administration fonctionnelle serait manifestement assez lourde.

Il est imaginable de valoriser le bâtiment de Bonvillars pour en faire un lieu culturel ou associatif.

Propositions pour la nouvelle commune

Choisir le bâtiment administratif d'Onnens pour l'administration communale de la nouvelle commune.

Repenser les volumes pour assurer le nombre de postes de travail et les espaces nécessaires pour les différentes occupations prévues. Les archives pourraient par exemple être déplacées à Bonvillars.

Prévoir un espace d'accueil des citoyens offrant plus de confidentialité.

Impacts

Règlements	-
Matériel et infrastructures	Installations nécessaires à la réaffectation des bâtiments
Personnel	-
Finances	Coût de la réaffectation et des petites transformations des locaux
Autre, remarque	-

2.5 Réception et contrôle des habitants**Inventaire et analyse**

Heures d'ouverture des réceptions :

- A Onnens : lundi soir 19h-20h, mardi matin 8h30-10h30 h et jeudi après-midi 14h-16h
- A Bovillars : lundi soir 19h-19h45, mardi matin 9h30-11h ou sur rendez-vous

Propositions pour la nouvelle commune

Elargir les horaires d'ouverture au public de la manière suivante :

- Lundi soir : 18h-19h45
- Mardi matin : 9h-12h
- Jeudi après-midi : 13h30-16h30
- Et sur rendez-vous

Impacts

Règlements	-
Matériel et infrastructures	-
Personnel	-
Finances	-
Autre, remarque	-

2.6 Documents et archives

Inventaire et analyse

Chaque commune a son propre plan de classement des documents. A l'heure actuelle, le classement papier fait foi.

Chaque commune a son local d'archives, avec des installations plus modernes à Onnens. Une expertise des locaux d'archives de Bonvillars va être réalisé prochainement.

Propositions pour la nouvelle commune

A partir de la fusion, il n'y aura plus qu'un plan de classement unique pour les documents vivants de la nouvelle commune.

Les archives des deux anciennes communes resteront séparées jusqu'à la date de la fusion. La transmission des archives à la nouvelle commune se fera au-travers d'un bordereau de transmission. Des archives communes seront à mettre sur pied pour l'après-fusion.

Impacts

Règlements	-
Matériel et infrastructures	Choisir des locaux d'archives adaptés
Personnel	-
Finances	-
Autre, remarque	-

2.7 Ressources humaines

Inventaire et analyse

La nouvelle commune reprend l'ensemble du personnel des deux communes.

L'emploi doit être garanti, aucun poste ne sera supprimé. Le principe d'équité s'applique aussi, pour mettre tout le monde sur pied d'égalité.

Cependant, il se peut que certains cahiers des charges doivent être revus pour éviter les doublons et les collaborateurs seront peut-être amenés à assumer de nouvelles fonctions.

La fusion sera l'occasion de mener des réflexions sur l'organisation des postes et attributions pour gagner en synergie.

Administration	Onnens	Bonvillars	Total	Commentaires
Secrétariat municipal	30%	25%	55%	La secrétaire municipale d'Onnens à 55% prend sa retraite
Contrôle des habitants	15%	20%	35%	
Autre personnel administratif	10%		10%	
Apprenti employé de commerce				
Total administration	55%	45%	100%	Beaucoup d'heures supplémentaires à Bonvillars (env. 10%)
Finances	Onnens	Bonvillars	Total	Commentaires
Bourse	30%	20%	50%	5% supplémentaires re-facturés au groupement forestier
Services techniques	Onnens	Bonvillars	Total	Commentaires
Urbanisme et constructions	10%		10%	Dès le 1 ^{er} janvier 2022, il y aura 200% au lieu de 160%
Services industriels	10%	40%	50%	
Déchets, voirie, espaces verts	40%	40%	80%	
Conciergerie / bâtiments communaux	40%	20%	70%	
Forêt et agriculture		60%	60%	
Déchetterie	20%		20%	
Total services techniques	120%	160%	280%	
Apprenti	100%		100%	
Employés occasionnels (vignes)		60%	60%	
Total général sans apprentis	205%	225%	430%	
Total général avec apprentis	305%	225%	530%	

Avec la fusion, le travail du contrôle des habitants va égaler le travail cumulé des deux communes et représenter environ un 30%. Le travail de secrétariat municipal va un peu diminuer par rapport au cumul des deux communes.

Pour les employés communaux (services techniques), la fusion permettra de mieux profiter des compétences des uns et des autres en répartissant les tâches de manière judicieuses. Une augmentation de taux d'activité permettrait de mieux entretenir les bâtiments et le domaine communal.

Propositions pour la nouvelle commune

Doter les services de la manière suivante :

- Administration : adapter à 110%
- Bourse : conserver le 50% + 5% pour le groupement forestier
- Services techniques : augmenter à 390%, dont un responsable

Bien définir les rôles et répartitions des activités et responsabilités sur les postes.

Impacts

Règlements	Harmonisation de la grille salariale (Éventuellement) Nouveau règlement type
Matériel et infrastructures	-
Personnel	-
Finances	Coût du personnel supplémentaire par rapport aux gains en prestations sous-traitées
Autre, remarque	-

3. Conclusion

S'il y a une fusion possible dans notre région, c'est celle d'Onnens et de Bonvillars. Toutefois la manière d'amener la chose à la population sera primordiale pour la réussite du projet.

Il faudra faire ressortir les avantages de la fusion.